



Labellisation départementale « hébergement pêche »

Le Comité Départemental du Tourisme de la Haute-Garonne (CDT) et la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Garonne (FDAAPPMA) on signé une convention le 12 mai 2017 pour s'engager dans le déploiement de la qualification « hébergement pêche ».

Tout prestataire proposant une offre d'hébergement (camping, meublé, chambre d'hôtes, hôtel, résidence de tourisme...) situé sur un site de pêche ou à proximité peut, sous réserve de respecter le cahier des charges, s'inscrire dans cette démarche.

Des moyens de communication sont en cours de développement :

- Réalisation d'une communication sur le site internet de la FDAAPPMA et/ou d'un dépliant spécifique pour cette thématique
- Mise en place d'une page Facebook dédiée à la pêche
- Réalisation d'une communication sur le site internet du CDT
- Mise en valeur à l'espace tourisme du CDT (situé Rue Bayard) de la thématique pêche, page dédiée dans le dossier de presse, présence dans le fil d'actu (lettre d'information aux professionnels et à la presse), reportages photo, vidéo.

Ce label national délivré par la Fédération Départementale de Pêche, entièrement gratuit, permettra à ses adhérents de bénéficier d'une réelle dynamique, d'améliorer leur visibilité auprès des touristes pêcheurs mais également de bénéficier des différents supports de communication.

Renseignements :

Monique GIBERT - Comité Départemental du Tourisme - 05 61 99 44 16

email : mgibert@cdt-haute-garonne.fr

OU

Olivier PLASSERAUD - Fédération Départementale de Pêche - 05 61 42 58 64

email : olivier.fedepeche31@orange.fr